



Bulletin inscription vide-greniers Gars du Reun basket Guipavas 12 octobre 2025

1 – EXPOSANT : à remplir en lettre majuscules, OBLIGATOIRE

POUR LES PARTICULIERS	POUR LES PROFESSIONNELS
Nom :	Dénomination sociale :
Prénoms :	Nom du représentant légal ou statutaire :
Adresse :	N° d'immatriculation au RCS :
Code postal :	Adresse :
Localité :	Code postal :
Téléphone (fixe ou portable avec répondeur) :	Localité :
	Téléphone (fixe ou portable avec répondeur) :
Mail (pour complément d'infos) :	Mail (pour vous envoyer des infos) :
Nature de la pièce d'identité (carte d'identité, permis...) :	Nature de la pièce d'identité (carte d'identité, permis...) :
N° de pièce d'identité :	N° de pièce d'identité :
Date de délivrance :	Date de délivrance :
Délivrée par :	Délivrée par :

2 – EMPLACEMENT

Remplir le tableau ci-dessous :

RESERVATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Emplacement de 1,53m avec table fournie		5€	

NB : l'inscription sera considérée comme définitive à réception du paiement. Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre de GDR basket.

Bulletin d'inscription et règlement à expédier à M Jean-Philippe BLOCH 1, rue Anatole Le Braz 29490 Guipavas (06 88 15 30 21) avec le paiement, ce document d'inscription, le règlement intérieur daté et sig

3 – INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Ouverture aux exposants à partir de 7h

Ouverture au public 9h-17h

1 boisson chaude (thé ou café) offerte aux exposants

Restauration sur place (sandwichs, paninis, gâteaux, boissons)

Portants acceptés et non fournis (ils ne doivent pas gêner la circulation dans les allées).

4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES PARTICULIERS

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

né(e) leà.....

domicilié(e) (adresse complète) :

.....
.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à plus de deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait àle.....

Signature :

REGLEMENT VIDE-GRENIERS GARS DU REUN BASKET GUIPAVAS

12 octobre 2025

- 1- Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.
- 2- Ils seront réputés exposants lorsque l'ensemble des documents (le bulletin d'inscription, ce règlement, les deux datés et signés) accompagné du paiement de leur place, seront parvenus à l'organisateur.
- 3- Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.
- 4- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 7 jours avant la manifestation.
- 5- Les objets et collections déballés, appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- 6- Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h et à ne pas remballer avant 17h. Si pour des raisons particulières l'exposant ne peut répondre à cette demande, en informer la commission organisatrice (Jean-Philippe Bloch: 06 88 15 30 21).

Je soussigné(e), (nom, prénom)

.....

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et des gestes sanitaires à respecter durant toute la manifestation.

Fait àle.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :